

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - n° 2019/616

LOTISSEMENT CONSORTS COLLEC – RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courriel du 20 septembre 2019, l'étude PRIGENT- RAMOND sollicite la rétrocession des espaces communs (voies et passage piétonnier) du lotissement des Consorts COLLEC, situé rues Richelieu et Duguesclin, restée en suspend suite au décès de l'un des consorts COLLEC en 2002.

VU l'avis favorable des commissions « Economie - Projets Urbains - Foncier » et « Commerce et Artisanat - Urbanisme Réglementaire » en date du 5 décembre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la rétrocession dans le domaine public des parcelles cadastrées section BB n° 165 (610 m²), n° 110 (406 m²), n° 97 (28 m²), n° 103 (52 m²) et n° 108 (20 m²),

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge du demandeur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....1.7.DEC. 2019
Et de la publication, le...1.7.DEC. 2019
Fait à Landivisiau, le.....1.7.DEC. 2019
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL